



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Meurthe-et-Moselle

Nancy, le 3 octobre 2022

Le Recteur de l'Académie Grand Est
Recteur de l'Académie de Nancy-Metz
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} Degré de Meurthe-et-Moselle,
Meuse et Vosges

Réponse obligatoire pour le 12 novembre 2022

Concerné tous les agents ayant au moins un enfant à charge

Service du 1^{er} Degré –

Pôle de gestion du
1^{er} degré

Département de :
Meurthe-et-Moselle
Meuse
Vosges

Téléphone :
03.83.93.56.00

9, rue des Brice
Rond-point Marguerite de
Lorraine
CO 30013
54035 NANCY Cédex

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et 13h00 à 17h00

Objet : Contrôle des conditions de versement du supplément familial de traitement (SFT) – année scolaire 2022-2023

Annexe 1 : Formulaire de contrôle et suivi du versement du SFT

Les conditions de maintien du supplément familial de traitement (SFT) sont soumises annuellement au contrôle de mes services concernant notamment, la situation familiale, la charge effective des enfants, la production d'un certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans, la non perception d'un avantage de même nature par le conjoint.

En conséquence, je vous demande, si vous percevez le SFT ou souhaitez le percevoir, de bien vouloir compléter le formulaire ci-joint¹ et le retourner accompagné des pièces justificatives nécessaires à l'examen de votre situation, **avant le 12 novembre 2022**, délai de rigueur, directement au **Service du 1^{er} Degré– Pôle interdépartemental de gestion individuelle des enseignants du 1^{er} degré, à l'intention de votre gestionnaire (de préférence par mail)**.

En l'absence de réponse de votre part, le **versement du SFT sera suspendu sur paye de janvier 2023**.

Je vous rappelle que toute modification dans la situation familiale (naissance, mariage, divorce,...), dans la situation professionnelle de votre conjoint ou dans la situation de vos enfants de plus de 16 ans, doit être systématiquement et immédiatement portée à la connaissance du service gestionnaire.

De même, toute déclaration erronée fera l'objet d'une reprise du SFT **avec effet rétroactif**.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Recteur,
Pour le Directeur Académique des Services
De l'Education Nationale,
Et par délégation,
Le secrétaire général,

Signé

François NOEL

¹ Disponible en téléchargement à l'adresse suivante : <https://partage.ac-nancy-metz.fr> Rubrique : Vie de l'agent/ Mes formulaire en ligne-Mes démarches utiles/ Traitements – Indemnités – Frais de déplacement.